

AMELIORER LA SENSIBILISATION AU DOMAINE FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE

**Table ronde d'experts
le 19 au 20 novembre 2024
Douala, Cameroun**

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) a le plaisir de vous accueillir à cette table ronde d'experts, qui vise à:

- Réunir des parties prenantes militaires et civiles impliquées dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale afin d'identifier les enseignements tirés des projets nationaux et régionaux actuels visant à améliorer la coordination sectorielle dans les domaines de la sécurité, de la justice, des forêts, et de la société civile.
- Fournir une plateforme aux experts régionaux afin qu'ils élaborent un cadre de solution qui favorise l'action collective visant à améliorer la «sensibilisation au domaine forestier» grâce à un meilleur partage des informations, ainsi qu'à la collecte, traitement et analyse des données sur des la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la criminalité organisée qui y est associée.
- Catalyser la discussion entre les experts multisectorielles en Afrique centrale sur la manière d'améliorer et de maintenir des mécanismes fiables de partage de données, d'analyses, et d'informations sur l'exploitation forestière illégale, et sur les actions que l'état et la société civile peuvent poursuivre pour y répondre.

L'événement vise à favoriser l'apprentissage par les pairs entre plusieurs experts de sept pays: le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Gabon, la République du Congo, et le Ghana. Il y aura également la participation des experts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), le Bureau Régional d'Interpol, et des organisations de la société civile qui travaillent sur l'environnement, la sécurité, et la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

Ce document présente les sujets de discussion sur lesquels tous les experts seront invités à partager leurs points de vue. Ce document ci fournit une introduction générale au contenu de la table ronde, propose des lectures recommandées, et pose des questions de discussion auxquelles tous les participants sont invités à réfléchir avant la réunion.

Génèse de la Table Ronde

La table ronde s'appuiera sur les demandes que le CESA a reçus lors du programme multinational sur le renforcement de la coordination du secteur de la sécurité pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Elle s'est tenu à Libreville, au Gabon, en juillet 2023. Lors de ce programme, les participants ont [manifesté leur intérêt](#) à approfondir leur utilisation des différents outils et ressources des acteurs de l'armée, de la police, de la justice, de la foresterie, et de la société civile afin d'améliorer la « connaissance au domaine forestier. » En Afrique centrale, dont le centre de

gravité est le bassin du Congo, la deuxième puits de carbone du monde, il s'agira de renforcer les mécanismes de partage d'informations sur l'exploitation forestière illégale et de concevoir des réponses coordonnées pour la contrer.

Les institutions régionales font de nombreux efforts pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans la région et au-delà. Alors que plusieurs types de données, d'analyses, et d'informations sont nécessaires pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, le défi actuel est que les connaissances provenant des sources différentes (forêts, armée, police, gendarmerie, douanes, justice, société civile et organisations régionales) ne sont pas entièrement partagées ou combinées pour être utilisées par les dirigeants stratégiques de la région lorsqu'ils prennent des décisions sur la façon de lutter contre l'exploitation forestière illégale et la criminalité organisée qui y est liée. La table ronde examinera les multiples aspects de la coordination, du partage d'informations, et du partage de renseignements qui doivent être pris en compte pour catalyser des solutions stratégiques sur la sensibilisation au domaine forestier.

Approche académique

Des experts des forces armées, de la gendarmerie, de la police, des services forestiers, de la société civile, et des organisations régionales auront l'occasion de participer à une série d'échanges, d'assister à des démonstrations de bases de données régionales et nationales qui peuvent faciliter l'analyse conjointe du domaine forestier, et de travailler en petits groupes pour recommander des moyens de renforcer les « cadres de solutions » afin d'améliorer la sensibilisation au domaine forestier. En fin de compte, l'objectif est pour le groupe d'experts de faire des recommandations sur comment mettre en œuvre conjointement des outils et des techniques pour améliorer le partage des données, des analyses, et des informations sur la criminalité organisée dans le domaine forestier en Afrique centrale. Les leçons tirées de la région seront partagées, ainsi que des leçons tirées de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest qui sont liés avec la communauté de praticiens de la lutte contre l'exploitation forestière illégale en Afrique centrale.

Chaque personne sera invitée à réfléchir à son point de vue national, sectoriel, et personnel sur chaque sujet prévu pour les jours 1 et 3 de la table ronde. Les experts auront également l'occasion de poser des questions en réponse aux démonstrations de bases de données qui auront lieu le deuxième jour et qui sont décrites dans le présent document. Les instructions pour les sessions en petits groupes pendant les jours 1 et 3 sont fournies dans un document séparé. La distillation concise de votre expertise sur le thème de chaque session facilitera l'élaboration de conclusions pratiques à l'issue de la table ronde.

Le forum se tiendra en anglais et en français. Une politique stricte de non-attribution s'applique à tous les travaux de la table ronde. Ces règles sont contraignantes pendant et après la table ronde. Cette lecture anticipée est un document éducatif destiné à fournir une vue d'ensemble des idées clés, des débats, et des questions politiques à l'ordre du jour. Il ne reflète pas les opinions ou la position officielle du Ministère de la défense ou du Gouvernement des États-Unis.

Lectures recommandées

1. Kelly, C., Pilgram, C. & Browne, C. [Illegal logging in Africa and its security implications](#), *Spotlight*, Africa Center for Strategic Studies, 2023.

[L'exploitation forestière illégale en Afrique et ses implications en matière de sécurité](#),

Eclairiage, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, 2023.

2. [Coordinating Security Sector Responses to Counter Illegal Logging](#), Africa Center for Strategic Studies, 2023.

[Coordonner les réponses du secteur de la sécurité pour lutter contre l'exploitation forestière illégale en Afrique](#), Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, 2023.

3. Ojewale, W. [Terrorists and poachers take aim at the Congo Basin's guardians](#). ISS Africa, 2022 & [Balancing protection and profit in the Congo Basin](#), 2023.

[Terroristes et braconniers s'en prennent aux gardes du bassin du Congo](#), ISS Africa, 2022 & [Trouver la juste équilibre entre protection et profits dans le bassin du Congo](#), 2023.

4. [Trade in Wildlife Information Exchange: Promoting Information Sharing and Cooperation to Reduce Illegal Wildlife Trade in Africa](#), TRAFFIC, 2022.

[Promouvoir le partage d'informations et la coopération pour réduire le commerce illégal d'espèces sauvages en Afrique centrale](#), TRAFFIC, 2022.

5. "Central Africa Forest Observatory," COMIFAC, <https://www.observatoire-comifac.net/?lang=en>

"Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale," COMIFAC, <https://www.observatoire-comifac.net/ofac/observatory>

6. Momballa-Mbun, C., Mgaza, A., Floros, C. & Chen, H.K. [An overview of the timber traceability systems in the Congo Basin countries](#). TRAFFIC, 2023.

[Un aperçu des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du Bassin du Congo](#). TRAFFIC, 2023.

Séance 1 Sensibilisation au domaine forestier: Cartographie des acteurs et de leurs rôles

mardi 19 novembre (1030-1200)

Objectifs de la séance :

- Définir et établir un consensus autour du concept de sensibilisation au domaine forestier.
- Faire le point sur les similitudes et les différences entre les rôles que jouent les acteurs du secteur de la sécurité, les services forestiers, la société civile et les organisations régionales dans le partage d'informations, de données et d'analyses pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé (en anglais illegal logging and associated trades ou ILAT).
- Identifier les façons dont chaque acteur dépend des autres pour contrer efficacement l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé, et quels types d'informations, de données, d'analyses et de renseignements il est le plus utile qu'ils partagent à cette fin.

Contexte :

Des anciens participants des programmes du CESA sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale soulignent régulièrement que la « sensibilisation au domaine forestier » est un élément clé de la lutte contre ce phénomène en Afrique centrale. En tant que concept, la sensibilisation au domaine forestier s'inspire de celui de la « connaissance au domaine maritime, » qui est définie comme « un processus qui recueille, fusionne et analyse des données sur les activités et les conditions de l'environnement maritime, puis diffuse les données recueillies et les résultats de l'analyse aux décideurs ». ¹ La sensibilisation au domaine forestier implique donc la création et le maintien de mécanismes fiables pour partager des informations, et sur l'exploitation forestière légale et illégale, et sur les mesures prises par les acteurs de l'État et de la société civile pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Il est également essentiel de déterminer qui doit partager systématiquement quelles informations et pourquoi.

Pour améliorer la sensibilisation au domaine forestier, il est indispensable de définir les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Souvent, l'armée et la gendarmerie contribuent à la lutte contre l'exploitation forestière illégale en fournissant un soutien logistique, la surveillance, et des capacités de réaction rapide, en particulier dans les zones forestières reculées ; la police, en appliquant les lois environnementales, en menant des enquêtes, en arrêtant des acteurs criminels, et en sensibilisant les communautés ; le secteur de la justice, en poursuivant les cas d'exploitation forestière illégale, et en veillant à ce que les contrevenants soient condamnés à des peines appropriées et à ce que le code forestier soit respecté ; les autorités douanières, en inspectant les importations et les exportations de bois, et en appliquant les réglementations commerciales pour empêcher le trafic d'espèces protégées ; la société civile, en plaidant pour la protection de l'environnement, en sensibilisant le public et en demandant des comptes aux autorités ; et le secteur forestier, en surveillant la santé et la durabilité des forêts, ainsi qu'en mettant en œuvre des projets et des politiques qui découragent l'exploitation forestière illégale. La question est de savoir comment mettre en synergie toutes ces activités pour soutenir la coordination aux niveaux interministériels et transfrontaliers.

L'un des moyens d'améliorer la sensibilisation au domaine forestier est de créer des centres de fusion des renseignements, ou d'élargir la portée des centres de fusion qui existent déjà, afin de créer une plateforme qui permette à tous les acteurs concernés de partager des informations et de coordonner les activités de lutte contre l'exploitation forestière illégale. Entre les organisations régionales, la société civile locale et internationale, les plateformes gouvernementales nationales de partage d'informations sur le bois, et l'imagerie satellitaire commerciale, il existe déjà beaucoup d'informations sur l'état des forêts africaines et les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière illégale. Diverses organisations ont développé des plateformes de suivi des données et de partage d'informations qui sont prometteuses, mais qui ne sont pas entièrement agrégées, coordonnées, et analysées conjointement. En outre, il existe de bons exemples de « groupes de travail multi-acteurs » initiés par l'état pour générer une sensibilisation au domaine forestier par le biais de leur audit des concessions appartenant à des étrangers et de l'inclusion des chefs des communautés forestières dans ces processus de contrôle. Par exemple, les équipes parrainées par le [Service forestier des États-Unis](#) en République du Congo exploitent les réseaux de connaissances formels et informels - y compris ceux de la chefferie traditionnelle - pour renforcer les formes de contrôle légitimes au niveau local. Cependant, l'effet de silo persiste, car les différentes entités génèrent des informations à des fins disparates.

Questions de discussion:

- Quel est l'état actuel de la sensibilisation au domaine forestier dans votre pays et dans la région de l'Afrique centrale ?
- Quels sont les besoins en matière d'échange d'informations des principales parties prenantes régionales, nationales, et locales dans le domaine de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé?
- Serait-il utile d'intégrer l'idée d'améliorer la sensibilisation au domaine forestier dans les stratégies de lutte contre l'exploitation forestière illégale? Pourquoi ou pourquoi pas?

Séance 2 Cadres juridiques et politiques pour le partage d'informations et la coordination dans le domaine forestier

mardi 19 novembre (1330-1500)

Objectifs de la séance :

- Évaluer l'évolution récente des cadres juridiques et politiques ainsi que des stratégies des pays participants en ce qui concerne la sécurité et la gouvernance des forêts ainsi que la coordination pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé.
- Analyser l'état de la mise en oeuvre des protocoles, stratégies et programmes existants au niveau régional dans lesquels la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et d'autres organisations apparentées sont engagées pour soutenir le partage d'informations et la coordination afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé.
- Identifier les lacunes dans les fondements juridiques et politiques de l'échange d'informations sur le domaine forestier et dans leur mise en oeuvre, ainsi que les possibilités de relever ces défis.

Contexte :

La lutte contre l'exploitation forestière illégale nécessite un travail interconnecté qui doit être effectué par une combinaison de fonctionnaires - dans l'armée, la gendarmerie, la police, la justice, la douane, la société civile, et le secteur forestier. Le travail faudra des efforts concertés pour partager l'information afin d'améliorer la sensibilisation au domaine forestier. Les cadres juridiques et politiques sont des éléments indispensables de l'architecture institutionnelle nécessaire pour faciliter l'échange d'informations. Aux niveaux national et régional, les cadres juridiques et politiques relatifs à la sécurité dans le domaine forestier ont récemment évolués. Au niveau national, plusieurs pays ont mis à jour leurs codes forestiers afin de prendre en compte le lien entre la sécurité, le développement, et la gouvernance dans la problématique du trafic de bois.

Par exemple, le Cameroun vient de réviser sa loi sur les forêts et la faune afin d'alourdir les peines pour les délits connexes, de faciliter une gouvernance environnementale plus durable, et de tenir compte des droits sociaux et économiques des communautés forestières. Le Gabon a mis en place des tribunaux spéciaux pour appliquer les lois visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. En République démocratique du Congo, le gouvernement a organisé un « États généraux des forêts » qui a examiné l'état actuel de l'application des lois et des politiques du pays, y compris

dans les domaines liés à l'exploitation forestière illégale, comme la traçabilité du bois et l'élaboration de la politique forestière. En République centrafricaine, une brigade mobile de contrôle forestier a été mise en place et a effectué plusieurs saisines de bois illégal et de produits connexes. Grâce à l'initiative de la société civile et avec le soutien du gouvernement, la République du Congo a mis en place un groupe de travail interministériel chargé d'auditer les concessions forestières. Il ne s'agit là que de quelques exemples d'innovations qui pourraient être harmonisées grâce à un meilleur partage des informations sur le domaine forestier.

L'échange d'informations est également essentiel au niveau stratégique régional. Des organisations régionales telles que la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Commission des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et le Bureau régional d'Interpol sont toutes engagées dans des projets qui pourraient lutter contre l'exploitation forestière illégale, à condition qu'un échange suffisant d'informations et de renseignements soit possible. Pour citer un exemple, le CCPAC travaille avec Interpol dans les États membres de la Communauté monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour créer des « brigades mixtes » composées de gendarmes, de policiers, d'écogardes, d'agents des douanes et d'autres fonctionnaires afin de lutter contre la criminalité organisée dans les zones frontalières prioritaires. Ces efforts pourraient servir de « multiplicateurs » aux initiatives de la COMIFAC et de la CEEAC également en cours dans le bassin du Congo.

Questions de discussion :

- Y a-t-il eu des changements récents dans la stratégie, la politique publique, ou le cadre juridique de votre pays qui pourraient affecter les modèles existants d'échange d'informations et de renseignements pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ? Veuillez prendre en compte l'échange d'informations et de renseignements au niveau interministériel et entre les pays.
- Quelles sont les forces et les faiblesses actuelles de la coordination entre les organisations régionales au niveau juridique et politique pour lutter contre l'exploitation forestière illégale en Afrique centrale ?

Séance 3 Collecte, analyse et utilisation des données: Exemples des plateformes Africa-TWIX et OFAC

mecredi 20 novembre (0900-1030)

Objectifs de la séance :

- Fournir une vue d'ensemble stratégique et technique des bases de données Africa-TWIX et OFAC, en amenant les experts à l'intérieur de ces bases de données afin de mieux comprendre comment les utilisateurs peuvent saisir, analyser et visualiser les données pour informer leurs actions de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé.
- Discuter des capacités et des limites des plateformes Africa-TWIX et OFAC en matière de partage d'informations et d'analyse de données.
- Discuter de la manière dont des plateformes comme Africa-TWIX et l'OFAC peuvent être intégrées dans des stratégies et des plans plus larges à l'échelle nationale ou interrégionale pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé.

Contexte :

Il existe déjà plusieurs bases de données régionales appartenant à la COMIFAC qui sont conçues pour faciliter la collecte et l'analyse des données sur le domaine forestier. Les participants à la table ronde examineront de l'intérieur les caractéristiques de deux bases de données importantes qui présentent des caractéristiques complémentaires, mais qui ne sont peut-être pas totalement accessibles ou connues de tous les responsables de la sécurité, de la justice, des douanes, et des forêts qui travaillent ensemble pour coordonner les réponses au trafic de bois.

Lancée en 2016, la plateforme Africa-TWIX vise à promouvoir l'échange d'informations entre les organismes d'application de la loi afin de lutter contre le trafic d'espèces sauvages et l'exploitation forestière illégale à l'échelle régionale. Elle a constitué un outil précieux pour la mise en œuvre du Plan de la COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune (PAPECALF) et est accessible aux parties prenantes qui s'engagent à partager des informations confidentielles sur le trafic de bois dans la région. La base de données des saisies et la liste de diffusion d'Africa-TWIX constituent deux outils interdépendants qui favorisent une communication efficace. Les acteurs de la police, de la gendarmerie, de la justice, des services forestiers et d'autres autorités nationales chargées de l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (CITES), ainsi que certaines organisations régionales et internationales, sont les principaux utilisateurs de la base de données. Les acteurs de la sécurité, justice, forêts, et société civile peuvent ainsi échanger des informations en temps réel, ce qui pourrait faciliter la mise en place de réponses rapides et multisectorielles pour lutter contre l'exploitation forestière illégale.²

La base de données de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une plateforme régionale qui suit de nombreux aspects de l'état des écosystèmes forestiers, ainsi que les cadres juridiques et politiques des pays pour gouverner les forêts et lutter contre leur exploitation illicite. En tant que branche scientifique et technique de la COMIFAC, l'OFAC gère une base de données contenant une plateforme interactive qui recueille des informations aux niveaux régional, national et local, en suivant les principales caractéristiques du domaine forestier qui permettent aux décideurs politiques de comprendre la dynamique de la gouvernance forestière, d'identifier les défis possibles pour la sécurité humaine et la résilience au changement climatique dans le domaine forestier, et de suivre l'avancement des projets liés au Plan de Convergence de la COMIFAC. Plusieurs de ses axes s'articulent autour de la coordination du secteur de la sécurité avec les acteurs de la foresterie, la justice et la société civile pour lutter contre le trafic de bois. La base de données recense, par exemple, le pourcentage de zones protégées dotées d'écogardes par pays et sert de répertoire de documents juridiques et politiques relatifs aux forêts. Les experts de l'OFAC fournissent des analyses qui pourraient être utiles aux responsables du secteur de la sécurité dans de multiples ressources qui analysent les données de la plateforme de l'OFAC, y compris le *Rapport sur l'état des forêts*, les notes d'orientation, et d'autres publications qui sont destinées à informer la prise de décision au plus haut niveau.³

Questions de discussion:

- Quels aspects des données collectées par le biais des bases de données Africa-TWIX et OFAC utilisez-vous (ou envisageriez-vous d'utiliser) dans votre travail de lutte contre le trafic de bois ?

- Quels sont les points forts et les points faibles de ces bases de données pour faciliter la collecte de données, l'analyse, et le partage d'informations sur le trafic de bois entre vous et vos homologues d'autres ministères, agences, ou organisations ?
- Comment les participants à la table ronde peuvent-ils exploiter davantage ces bases de données pour améliorer la coordination de la lutte contre le trafic de bois ?

Séance 4 Collecte, analyse et utilisation des données: Exemples de plateformes nationales de traçabilité du bois et du système I-24-7 d'Interpol

mecredi 20 novembre (1045-1200)

Objectifs de la séance :

- Fournir une vue d'ensemble stratégique et technique de la base de données nationale de traçabilité du bois du Ghana, en discutant de la manière dont elle contribue à la coordination inter-agences dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé, ainsi que des défis rencontrés dans son développement, sa mise en oeuvre et son évaluation.
- Discuter de la manière dont les plateformes de traçabilité du bois ont été conçues et utilisées pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé, et de la manière dont les tendances régionales en matière d'exploitation illégale des forêts et de commerce associé façonnent les besoins de ces outils.
- Examiner comment l'expansion potentielle des acteurs étatiques pouvant accéder à des bases de données telles que le système I-24-7 d'Interpol en conjonction avec d'autres bases de données et plates-formes pourrait faciliter la coordination interministérielle et le partage d'informations pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé.

Contexte :

Certaines bases de données régionales contenant des informations pertinentes pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ont également des composantes décentralisées au niveau national dont il est essentiel de prendre en compte lors de l'élaboration d'une stratégie d'améliorer le partage d'informations sur la sécurité au domaine forestier. Par exemple, Interpol gère 19 bases de données que la police peut consulter à leurs Bureaux centraux nationaux à tout moment pendant des enquêtes sur l'exploitation forestière illégale. I-24/7, le système mondial de communication policière d'Interpol, permet cet accès. Les informations sont fournies sur une base volontaire et sont « soumises à un cadre juridique strict et à des règles de protection des données afin de favoriser la confiance et de garantir la qualité des informations ». ⁴ L'élargissement des types de fonctionnaires qui peuvent accéder à ce système, dans les limites de ce qui est légalement possible, pourrait repousser les frontières du partage d'informations pour lutter contre le trafic de bois.

L'amélioration du partage d'informations pour lutter contre l'exploitation forestière illégale nécessitera que les leaders coordonnent leurs actions sur la base de données et d'analyses provenant non seulement de bases de données régionales, mais aussi de bases de données nationales. Dans ce dernier domaine, les systèmes nationaux de traçabilité du bois jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le trafic de bois et la promotion du commerce légal du bois. De telles bases de données existent au Cameroun (système informatique de gestion des informations forestières, SIGIF II), en République centrafricaine (système d'assurance de légalité, LAS), en République démocratique du Congo (plateforme de gestion de la traçabilité et la légalité du bois,

TRABOIS), au Gabon (système public informatisé de traçabilité du bois, SMINTEF) et en République du Congo (système informatisé de vérification de la légalité de bois, SIVL). Nombre d'entre eux l'ont fait dans le cadre de l'initiative « Application des réglementations forestières, gouvernance et commerces » (FLEGT) de l'Union européenne. Ces systèmes nationaux de traçabilité du bois sont dans certains cas interopérables avec d'autres bases de données nationales que les douaniers utilisent pour collaborer avec les autorités forestières afin de suivre le bois depuis sa récolte sur le sol forestier jusqu'à son exportation. Toutefois, la mise en œuvre a progressé de manière variable dans l'ensemble. Maximiser l'utilité de ces bases de données pour lutter contre le trafic de bois reste un défi en raison des faiblesses de l'infrastructure, des coûts opérationnels élevés, et les limites politiques de la mise en œuvre technique nécessaire pour atteindre des niveaux plus élevés de transparence et de légalité dans le commerce du bois.

Il est utile de faire la comparaison avec les expériences du Ghana et de la Tanzanie. TRAFFIC a publié une étude de cas sur les points forts du système de gestion des ressources et de l'information forestières de la Tanzanie, qui souligne comment les dirigeants de ce pays ont «développé le système de suivi du bois par une série de petites étapes pour résoudre des problèmes spécifiques et profiter des opportunités offertes par l'évolution des technologies », et ont finalement consacré des ressources financières nationales à la pérennisation du système.⁵ Le Ghana a fait des progrès avec son système d'assurance de la légalité (LAS) et son système de traçabilité du bois (WTS), qui permettent de suivre la légalité du bois depuis le point de récolte jusqu'à l'exportation, en utilisant des codes-barres et un suivi en temps réel pour retracer le bois tout au long de la chaîne de contrôle. Le système ghanéen se distingue par son intégration de la conformité légale et des garanties environnementales. Les responsables forestiers travaillent également avec la police et les douanes pour coordonner l'utilisation de ces données afin d'intercepter le bois illégal, notamment par le biais des technologies de téléphonie mobile.

Questions de discussion:

- Quels sont les aspects des tendances du trafic de bois dans la région que les bases de données nationales de traçabilité du bois de votre pays sont le mieux à même de contrer ou de prévenir ?
- Comment les informations sur la sécurité au domaine forestier que les autorités nationales peuvent obtenir à partir de la base de données I-24-7 d'Interpol peuvent-elles être combinées, analysées, et rendues opérationnelles pour maximiser la coordination inter-agences dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale?

Séance 5 Intelligence Sharing in Forest Domain Awareness

jeudi 21 novembre (1030-1200)

Objectifs de la séance :

- Discuter des méthodes de collecte et d'échange de renseignements au niveau national pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé, ainsi que de leurs forces et faiblesses actuelles.
- Analyser comment l'échange de renseignements financiers et l'analyse connexe au niveau régional ont contribué à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé et comment ils pourraient être améliorés.

- Examiner comment le travail de renseignement de l'armée et de la police - avec les écogardes et les citoyens des communautés forestières - peut faire partie des solutions stratégiques pour contrer l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé dans et à travers les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Contexte :

Les pays africains focalisés sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale disposent des sources de renseignements qu'ils peuvent également utiliser pour étayer leurs stratégies. Idéalement, des stratégies bien coordonnées de lutte contre l'exploitation illégale des forêts à l'intérieur des pays et au-delà des frontières seraient fondées sur une approche stratifiée, combinant différentes formes d'échange d'informations et de renseignements. Alors que le partage d'informations implique généralement des formes de données et d'analyses non classifiées, le partage de renseignements (qu'il s'agisse de renseignements militaires, policiers, financiers, ou relatifs au secteur de la sécurité civile) implique des sources ouvertes et fermées, les informations provenant de ces sources étant soumises aux procédures gouvernementales de traitement, d'analyse, et de diffusion.⁶

Certains renseignements sont partagés strictement selon le principe du « besoin de savoir » au sein des agences et de leurs partenaires, tandis que d'autres sont mis à la disposition d'un plus grand nombre de parties prenantes. Il y a des compromis à faire dans les deux cas. La classification est essentielle lorsque la sécurité nationale est menacée. Cependant, la surclassification peut conduire à un manque de transparence, à une coopération réduite avec les parties prenantes externes et à une perspective limitée de l'étendue du problème. La divulgation de renseignements moins sensibles pourrait, dans certaines conditions, favoriser une collaboration plus large et l'inclusion.

L'armée, la gendarmerie, la police, la justice, la douane, la société civile, et les forêts ont recours au renseignement, bien que les forces de sécurité soient davantage associées à des actions secrètes et à des activités clandestines donnant lieu à des renseignements confidentiels. Par exemple, une opération au cours de laquelle l'écogarde doit établir les acteurs et les infractions liés à l'exploitation forestière illégale dans un parc national nécessitera souvent une surveillance. Les opérations réussies peuvent faire appel à diverses méthodes de collecte de renseignements, notamment l'engagement auprès des populations locales, qui nécessite l'instauration d'un climat de confiance, probablement fondé sur l'idée que les informations personnelles des individus seront protégées. Ces renseignements peuvent être conservés en interne, partagés avec des partenaires ou même rendus publics s'ils sont correctement anonymisés, mais chaque méthode nécessite une évaluation de l'impact sur les personnes concernées, des conséquences en termes de sécurité, et de l'objectif final.

Les organisations régionales conçues pour améliorer le renseignement financier lié aux menaces sécuritaires telles que le crime organisé constituent un autre élément important du paysage institutionnel. Le GABAC, par exemple, vise à renforcer la coopération entre les états membres en encourageant la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires efficaces, en menant des évaluations et en fournissant une assistance technique. Ses efforts sont importants dans les domaines fermés et ouverts, et les recherches qu'il mène reflètent la diversité des méthodes analytiques qu'il emploie pour faciliter à la fois le partage d'informations et la production de renseignements exploitables.

Questions de discussion:

- Quels types de collecte et de partage de renseignements sont les plus nécessaires pour améliorer la connaissance du domaine forestier et lutter contre l'exploitation forestière illégale dans votre pays, et pourquoi?
- Quel est l'état actuel des pratiques juridiques et politiques en matière d'échange de renseignements, et comment des organisations telles que la GABAC peuvent-elles être davantage mises à profit pour améliorer la sensibilisation au domaine forestier?
- Les stratégies visant à améliorer le partage d'informations dans le domaine forestier pour lutter contre le trafic de bois peuvent-elles être efficacement superposées à des stratégies visant à améliorer le partage de renseignements dans le même but? Quelles sont les principes à suivre pour que cette superposition soit réussie?

¹ Nimmich, J. & Goward, D. Maritime domain awareness: The key to maritime security, in Michael Carsten, ed. *Global Legal Challenges: Command of the Commons, Strategic Communications, and Natural Disasters*, *International Law Studies* 83, p. 63.

² Pour en savoir plus, voir "EU-, Africa-, SADC- and East Africa TWIXES," TRAFFIC, <https://www.traffic.org/what-we-do/thematic-issues/supporting-law-enforcement/twixs/>

³ Pour en savoir plus, voir "Central Africa Forest Observatory," COMIFAC, <https://www.observatoire-comifac.net/ofac/observatory>

⁴ Bases de données. Interpol, 2024, <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Bases-de-donnees>

⁵ Momballa-Mbun, C., Mgaza, A., Floros, C. & Chen, H.K. [Un aperçu des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du Bassin du Congo](#). TRAFFIC, 2023.

⁶ Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, "Intelligence Oversight", SSR Backgrounder Series, 2017.